COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 02 MARS 2020

Le 02 mars 2020, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sacierges Saint Martin, légalement convoqué, en date du 25 février 2020, s'est réuni en séance publique.

PRESENTS: Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Marc COUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Dominique PELLERIN, Agnès RENVOISE

ABSENTS EXCUSES: Guy AXISA, Pascal DELANAUD, Alfred PRINCE

Secrétaire de séance : Bérénice LAMOUREUX Votants : 7

- Approbation du CR de la précédente réunion

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la dernière réunion de conseil est approuvé par l'ensemble des membres présents.

- PLUI : approbation du règlement du Plan Local d'Urbanisme

La communauté de communes Brenne Val de Creuse a délibéré quant à l'approbation du règlement du PLUi le 13 février 2020, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Les conseils municipaux des communes membres ont 3 mois pour émettre un avis sur le projet.

Après lecture des différentes informations, le conseil municipal émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui concernent directement la commune.

Concernant la suite du projet, il reste le volet environnemental à finaliser, ce qui devrait être fait courant 2020. Il y aura ensuite lieu de procéder à une enquête publique qui permettra de présenter tous les détails pour chaque commune de la CDC.

- FAR 2020 : devis et financement du tableau d'informations

Le devis n'ayant pas été reçu en mairie à cette date, ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil.

QUESTIONS DIVERSES

- permanences pour le bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020, la répartition est la suivante
- matin (8h à 13h): Pascal Baritaud, Thierry Bernard, Dominique Pellerin
- après-midi (13h à 18h): Jean Michel Biardeau, Bérénice Lamoureux, Agnès Renvoisé.
- <u>Débat d'orientation budgétaire de la CDC</u> : le conseil municipal a pris connaissance des éléments figurant dans le DOB de la CDC.
- <u>Syndicat des Eaux</u>: M. le Maire informe le conseil municipal que le syndicat a renouvelé la délégation de service public pour la distribution de l'eau à la SAUR pour une durée de 15 ans avec une stabilité des tarifs. La SAUR s'engage à ne pas augmenter les tarifs et à effectuer des travaux d'entretien du réseau de distribution pour un montant d'environ 300 000 euros.